A La Poste aussi, j'agis pour l'égalité salariale et professionnelle femmes-hommes

« Toutes et tous mobilisé·e·s »

Une Poste féminisée... excepté chez les femmes cadres

La Poste compte 52,4 % de femmes dans ses effectifs (fonctionnaires, salariées CDI et CDD). Les fonctions de maitrise et d'exécution sont exercées par 53,1% de femmes, même si la place des femmes progresse dans l'encadrement avec 49,7% en 2018, elles ne représentent que 32,1% des cadres dirigeants.

A la Poste aussi, il est difficile pour les femmes de briser ce que l'on appelle « le plafond de verre ! »

Ainsi, les femmes cadres sont cantonnées dans les plus petites classifications, avec peu d'espoir de déroulement de carrière et de promotion.

Les effectifs du Réseau sont composés de 65.7% de femmes, ceux des Services Financiers de 61.5%, la branche numérique et Groupe compte 56.7% de femmes et la BSCC 46.8% de femmes.

Si le métier de Facteur est à l'équilibre, les femmes à la Poste sont très majoritairement positionnées dans certains métiers comme : Agents de nettoyage 98%, Assistantes de direction 91%, Gestionnaires administratifs, Assistantes RH 81%, Chargées de clientèle 73%, Conseillères financier 71%. Tous ces métiers sont à prédominance féminine.

La durée moyenne entre deux promotions, est de 7,19 ans pour les postières alors qu'elle est de 6,31 ans pour les postiers. Les carrières des postières sont souvent interrompues, pour des raisons en lien avec la maternité comme la garde des enfants ou encore en qualité d'aidantes pour les proches.

A la Poste 80% des temps partiels sont occupés par des femmes, qui sont bien souvent contraintes à en faire la demande, car les conditions de travail ne leur permettent pas de concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle!

Les grandes perdantes

Si le projet de réforme des retraites par point, voulu par le gouvernement, est mis en place, les postières seraient les grandes perdantes! En effet, si les écarts de salaire entre les femmes et les hommes à la Poste sont inférieurs à la moyenne nationale néanmoins, ils existent! Et particulièrement pour les femmes cadres où les écarts salariaux sont signifiants. Actuellement les postières travaillent plus longtemps que les postiers et pourtant leurs pensions de retraite sont inférieures à celles de leurs collègues masculins.

Ceci va encore s'aggraver, si le projet de loi passe, étant donné qu'il prévoit de calculer les droits sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années pour les salarié.es de droit privé et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires.



grandesgagnantes.lol

De plus le projet de loi prévoit de supprimer les 2 annuités de cotisation par enfant (et un an dans le public) dont bénéficient les mères et la pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes, ne sera plus accessible en cas de divorce.

Pour que les postières soient les grandes gagnantes et que les pensions de retraite progressent la CGT propose :

- De mettre fin aux écarts de salaire entre les femmes et les hommes ce qui permettrait d'augmenter de 6,5 milliards par an les cotisations versées à notre régime de retraite par répartition. Pour ce faire, il faut réviser en profondeur l'index égalité salariale et sanctionner enfin les entreprises qui discriminent!
- De lutter contre la précarité et les temps partiels subis. Il faut instaurer un droit automatique au passage à temps plein, instaurer une sur cotisation patronale sur les emplois à temps partiel de moins de 24 heures par semaine, majorer toutes les heures complémentaires à 25 % et 50 % et rémunérer les temps de trajet entre deux employeurs.
- **De revaloriser les métiers à prédominance féminine.** Les qualifications doivent être reconnues et rémunérées. Les conditions de travail doivent être améliorées et la pénibilité reconnue.
- De prendre en compte, dans le calcul des pensions de retraite, les 10 meilleures années pour les salarié.e.s de droit privé et de conserver les 6 derniers mois pour les fonctionnaires.

La Mise en œuvre de droits pour la maternité et la parentalité

La maternité n'est toujours pas acceptée au travail. Pour permettre à toutes et tous d'avoir des enfants et une carrière professionnelle, nous proposons de réduire le temps de travail, d'allonger et rendre obligatoire le congé paternité, d'allonger le congé maternité et de protéger les femmes enceintes au travail.

Il est urgent de mettre en place un service public de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes pour permettre à toutes les familles d'avoir une prise en charge abordable et améliorer la qualité de l'emploi dans ces secteurs précarisés... et féminisés.

La CGT FAPT appelle l'ensemble des postières et postiers à s'inscrire dans toutes les actions du mois de mars pour exiger l'égalité salariale et professionnelle et pour l'égalité tout au long de la vie entre les femmes et les hommes.

Fapt	Bulletin de contact et de syndicalisation CGT			
	Je souhaite : □ Pr	rendre contact 🏻	Me syndiquer	
Nom		Prénom		• • • • • •
Adresse	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		• • • • • •
Code postal Ville	ž	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		• • • • • •
Age Prof	ession			
Adresse électronique	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
Entreprise [nom et adres	se]	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		